Huitième Année. — N° 728 *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Mercredi, 27 Mai 1868.

IMPRIMERIE A. LAYTOU CAHORS Épreuve JOURNAL DU LOT

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI

On s'abonne
à *Cahors*, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16
et se paie d'avance.

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls charges, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissemt de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo du Quercy*, le *Mémorial*. *Pour l'arrondissement de Gourdon :* (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

Le *Journal du Lot* publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 27 Mai 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 25 mai.....	69 70	100 20
Du 26.....	69 70	99 90
Du 27.....	69 70	100 25

BULLETIN.

Après une vive discussion à laquelle ont pris part M. Duruy, Mgr le cardinal Mathieu et M. Chaix-d'Est-Ange, le Sénat a prononcé l'ordre du jour pur et simple sur les pétitions relatives à l'enseignement supérieur.

Demain, jeudi, commencera, en séance générale, la délibération du projet de loi sur les réunions publiques. Il y a, dès aujourd'hui, quinze orateurs inscrits, parmi lesquels MM. Ségur-d'Aguesseau, Bonjean, Tourangin, de Maupas, etc. MM. Baroche et Rouher porteront la parole au nom du gouvernement.

La *Gazette piémontaise* annonce que le tiers parti dans la chambre italienne est en pleine dissolution. La plupart de ses membres aurait fait retour à l'opposition.

On mande de Berlin, 23 mai :

Le parlement douanier a rejeté de nouveau l'impôt sur le pétrole par 149 voix contre 86. A la suite de ce vote, M. de Bismark a retiré tous les projets concernant les tarifs de douane.

Le bill qui admet les deux Carolines, la Louisiane, la Georgie et l'Alabama à être représentés au congrès américain, entrera en vigueur quand ces états auront ratifié le quatorzième amendement à la Constitution.

Les avis officiels de Sydney (Australie), en date du 22 avril, portent que le duc d'Edimbourg était parti de cette ville le 6 avril, à bord de la frégate *Galatea*, pour retourner en Angleterre. La santé du jeune prince était complètement rétablie. L'assassin O'Farrel, avait été pendu le 21 avril.

On mande de Malbourne, le 26 avril, que les craintes d'une organisation féniane en Australie manquent de fondement. La crise politique dans la colonie continue. Le gouvernement n'a pas réussi à fonder un ministère.

On mande de Rome, à propos des bruits qui ont couru d'un nouvel envoi de troupes françaises dans les états pontificaux, que des soldats français y sont effectivement arrivés, en nombre assez considérable, mais uniquement pour remplacer les soldats rentrés en France par suite de congés réguliers.

Il est question d'un voyage que le vice-roi d'Egypte ferait à Paris dans le mois de juin de cette année. Ce voyage aurait pour but d'obtenir du gouvernement français la suppression de la juridiction consulaire.

Des lettres de Vienne annoncent que l'archevêque hongrois Haynald vient de partir pour Rome. Il serait chargé de déclarer au Saint-Siége que l'Empereur François-Joseph ne croit pas pouvoir refuser sa sanction aux lois confessionnelles votées par les deux chambres.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

New-York, 14 mai.

On assure que le général Stanton donnera sa démission si le président est acquitté par le jugement du sénat qui doit être rendu après-demain.

Le bruit de la fuite de Juarez de Mexico est officiellement démenti. L'insurrection du Mexique est comprimée. Martinet a offert sa soumission. La tranquillité est rétablie dans les provinces de Guerrero et de Sinaloa.

Londres, 25 mai.

Les membres écossais du parlement se sont réunis pour délibérer sur le bill relatif à la réforme électorale en Ecosse.

Le condamné fénian Barrett sera pendu demain.

Vienne, 25 mai.

Le député Mühlfeld est mort.

La plupart des journaux engagent la population à assister en masse aux obsèques de cet intrépide champion de la liberté de conscience.

Lisbonne, 25 mai.

La chambre des pairs a décidé qu'il y a lieu de continuer le procès intenté au comte de Peniche, pour crime de sédition et de haute trahison, et de suspendre le comte de la dignité de pair.

LA PUBLICITÉ POUR TOUS

Il nous est mandé de Paris que le gouvernement a l'intention de mettre en adjudication la publication des comptes rendus des chambres, jusqu'à présent confiée aux propriétaires-entrepreneurs du *Moniteur*. Un projet de loi dans ce sens serait présenté incessamment au Corps Législatif.

Cette publicité conventionnelle et présumée des débats parlementaires coûte à l'Etat, nous disons aux contribuables, 300,000 fr. par an.

C'est raide.

Il paraît que M. Rouher, un homme que n'arrêtent ni les cailloux ni les broussailles, trouve qu'on pourrait faire mieux et à meilleur marché. C'est lui, nous écrit-on, qui a pris l'initiative de la mise en adjudication des procès-verbaux des chambres. On va crier, c'est sûr, les prébendiers et leurs compères; mais la mesure étant judicieuse, opportune, recevra l'approbation publique.

L'approbation sera d'autant plus vive et reconnaissante que la réforme sera plus large et plus impartiale.

Puisque l'Empereur le sait par les doléances respectueusement présentées, sympathiquement accueillies des journalistes provinciaux, M. Rouher ne peut ignorer qu'il y a là, dans le triple intérêt du gouvernement, des chambres, des populations, une lacune à combler. De fait, il n'y a pas publicité des discussions législatives. Les orateurs, ministres, sénateurs, députés, parlent en famille. C'est une espèce de huis clos parlementaire. S'il n'en était pas ainsi, croyez-vous de bonne foi que messieurs tels et tels, plus chiches d'argent que de paroles, dépenseraient des centaines d'écus pour faire imprimer des harangues dont leurs commettants, sans cela, ne connaîtraient le mérite que par ouï-dire.

Nous demandons qu'il soit remédié à cette désobligeante imperfection.

Pour extrait : A. Laytou.

Les Finances de l'Empire

par AUGUSTE VITU

Réponse au Pamphlet de M. HORN.

(Fin).

Les dépenses de l'Etat sont aujourd'hui plus fortes qu'autrefois. Cela est incontestable. Mais pourrait-il en être autrement ? Est-ce qu'un gouvernement peut se soustraire aux conséquences d'un fait économique général, universel : le renchérissement de toute chose ? N'est-ce pas surtout depuis quinze ans que le mouvement de progression croissante dans les prix s'est accentué par suite du développement de l'activité industrielle et commerciale des consommations ordinaires et de luxe, et aussi par suite de la découverte et de l'exploitation de riches filons orifères ? Est-ce que la hausse de la valeur vénale des objets, denrées et marchandises, qui s'est subitement déclarée aux alentours des *placeres*, n'a pas gagné de proche en proche, comme une marée qui monte et s'étend, les contrées les plus éloignées?

Reprocher au gouvernement impérial d'avoir, comme toutes les familles et tous les particuliers, augmenté son budget des dépenses, ce serait donc tout à la fois une absurdité et une injustice. Car l'Etat n'a pas le privilége d'obtenir à meilleur compte que quiconque la main d'œuvre, les denrées de toute sorte, les marchandises qu'il consomme et les services qui lui sont rendus. Ce qu'il importe seulement de rechercher, c'est si l'Etat a devancé ou seulement suivi cette progression fatale, inévitable.

Sur ce point, le travail de M. Vitu nous fournit les données les plus précises.

Le budget de 1829 a été réglé en dépenses à fr.....	1,014,914,432
Le budget de 1847 à.....	1,629,678,080
Le budget de 1866 est évalué à..	2,241,822,833
L'excédant des dépenses en 1847 comparativement à 1829, ressort à.	614,763,648
Et l'excédant des dépenses en 1866 sur 1847 à.....	612,144,753
Or le premier excédant, divisé par les dix-huit années comprises entre 1830 et 1847, donne une augmentation moyenne annuelle de	34,153,536
Et le second, divisé par les dix-neuf années comprises entre 1848 et 1866, donne une augmentation moyenne annuelle de.....	32,218,144

Si, voulant serrer de plus près ce rapprochement, on retranchait de toutes les dépenses constatées aux trois époques, 1829, 1847, 1866, les mentions fictives de l'amortissement, les écritures de pure forme, les restitutions et non-valeurs de l'impôt, on obtiendrait pour la dépense nette les chiffres suivants :

		Excédant.
1829	839,886,361	»
1847	1,401,475,403	562,389,042
1866	1,856,285,154	454,809,751

Or, 562,389,042 fr. divisés par dix-huit années, 1830-1847, donnent une augmentation moyenne annuelle de..... 31,243,835

Et 454,809,751 fr, divisés par dix-neuf années, 1848-1866, donnent une augmentation moyenne annuelle de fr..... 23,937,355

La comparaison, on le voit, est loin d'être désavantageuse à l'Empire, alors même qu'on ne tiendrait compte ni de ses immenses travaux, ni de l'accroissement du territoire et de la population, laquelle, de 32 millions en 1829, de 35 millions et demi en 1847, s'élevait à un peu plus de 38 millions en 1866.

Dans de semblables circonstances, si le gouvernement impérial s'était vu obligé d'augmenter les impôts, lui en aurait-on pu faire un grief? Non, assurément. Eh bien! il n'a pas eu recours à ce moyen. Il a pu, grâce au développement régulier de la consommation, c'est-à-dire de l'aisance générale, échapper à cette obligation. Entrons dans les détails.

L'impôt foncier est demeuré tel qu'il se percevait il y a trente-sept ans, malgré l'énorme plus-value de la propriété cultivée et bâtie. Mis en recouvrement aux rôles de 1829 pour une somme de 170 millions de francs, il est calculé dans le budget de 1866 pour 169,587,205 fr. Le rendement s'est ce-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

14 du 27 Mai 1868.

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

X. — *(Suite).*

Singulier ou non, sa peine s'attachait de plus en plus à madame de Chervette dont l'image pâlie le poursuivait. En y réfléchissant mieux, il s'affermit dans la conviction que tout dans cette affaire cachait un secret qu'il avait plus que tout autre intérêt à connaître, et quelquefois encore il s'efforçait d'oublier Marcelle en retournant aux plaisirs autrefois préférés, mais son cœur, qu'elle avait réveillé, regimbait et lui reprochait de ne rien tenter pour la revoir.

Les résultats de ses méditations fut de le pousser un matin du côté du village où M. de Chervette s'était retiré après qu'il eut proclamé la folie de sa femme. Il mit pied à terre prudemment à l'entrée du chemin de traverse, suivit la principale rue du village, où il ne découvrit que maisons basses, chaumières douteuses, taudis obscurs, boutiques noires, cabarets borgnes, le tout hanté par une population de gens hâves et besoigneux, hommes dépenaillés, tenant le milieu entre le rodeur de barrières et l'ouvrier, femmes vêtues de loques rapetassées, enfants se vautrant dans la poussière, pêle-mêle avec des animaux rustiques, et arriva devant le mur d'un parc, au milieu duquel se dessinait l'arc d'une large porte cintrée; dont les vigoureux battants étaient soigneusement fermés, de même qu'un judas pratiqué à hauteur d'homme dans l'épaisseur des ais. Entre cette porte, précédée de quelques arbres en bouquet, et les dernières maisons du village s'étendaient quelques champs maigres où paissait une bande de moutons. Un chien noir rôdait autour du troupeau.

Gaston vit bien une chaînette de fer qui pendait sur l'un des côtés de la porte, et dont l'autre extrémité communiquait sans doute avec une cloche; mais il n'eut point envie de la tirer. Il suivit la muraille qui s'allongeait dans la campagne, aux deux côtés de la porte cintrée, en fit le tour et revint à la même place, mais par le côté opposé. Des angles, des redans, des courbes ; mais point de solution de continuité ; pas même une brèche à la crête du mur. Par dessus, tout en haut, on apercevait les cimes vertes des futaies. Partout un grand silence. Il s'écarta, chercha un monticule, et de cette élévation distingua les cheminées d'un bâtiment et le coin d'un toit d'ardoises. Marcelle était là. Si quelqu'un de ses amis du boulevard eût découvert Gaston en ce moment, celui-ci eût rougi jusqu'à la racine des cheveux, et se fût fait tuer avant d'avouer pourquoi il se trouvait en cette posture, non point à coup sûr par discrétion, mais tout bonnement par fausse honte.

Il resta en observation autour du parc pendant deux heures, changeant de place par intervalles. La porte cintrée ne s'ouvrit pas une seule fois. Tandis qu'il tournait le long des murailles, il avisa un vaurien du pays qui maraudait des pommes au bord d'un champ. Il le héla, en lui montrant au clair soleil, entre le pousse et l'index, une pièce de cent sous qui brillait comme une étoile. L'aimant n'attire pas avec plus d'aisance une paillette de fer. L'ami des pommes accourut. C'était un de ses garnements comme on en rencontre partout aux environs de Paris : membres grêles, cheveux ébouriffés, teint pâle, voix dure, brisée avant la mue, œil vif et hardi, sourire insolent et narquois, coiffé d'une casquette et tout grouillant dans une blouse de toile bise.

— Qu'est-ce qu'il y a ? dit l'enfant qui pouvait avoir une quinzaine d'années.

— D'abord, connaissez-vous ce bâtiment et ces jardins ?

— Ça, c'est le Préau.

— Je le sais.

— Alors, pourquoi le demandez-vous ?

— Parce que j'ai besoin de renseignements sur l'habitation.., j'ai envie de l'acheter, voyez-vous, et, si vous me répondez franchement, cette pièce de cent sous que voilà deviendra une belle pièce d'or de vingt francs.

— Comme dans les féeries !... Questionnez... Pardine !... pour vingt francs gagnés en parlant, je vous raconterais bien l'histoire de Paris...

— Êtes-vous du pays ?

— Non, mais j'y travaille.. j'étais même entrain quand vous m'avez dérangé.

— Alors vous savez qui est le propriétaire du Préau ?

— Le propriétaire est une vieille dame qui habite Neuilly, mais le Préau est habité par un monsieur qui l'occupe avec sa dame en qualité de locataire.

— M. de Chervette ?

— Vous le connaissez donc ? Vous connaissez tout ce que je vous raconte !

— M. de Chervette, c'est un concurrent... Lui aussi veut acheter le Préau.

— Belle affaire ! Il y a bien pour mille écus de chauve-souris !

— Pourrait-on y entrer dans le Préau pour voir et se rendre compte de ce que ça vaut ?

— Si on avait des ailes, oui.

— On ne s'y promène donc jamais, pas même le dimanche ?

— Le plus souvent que M. de Chervette le permettrait ! Il ne laisse entrer chez lui que les fournisseurs, et encore Il y a une bonne femme qui va aux provisions. La porte est gardée par un homme qui n'ouvre jamais sans avoir jeté un coup d'œil au visiteur par le judas. On dit que la femme de M. de Chervette est malade, quasiment folle. Lui sort tous les matins, vers dix heures en coupé, avec un cheval qui file comme le vent... un anglais bien sûr... Il revient le soir, vers six heures, toujours en coupé.

— Et seul ?

— Toujours seul. Quelquefois, cependant, avec un monsieur gris-pommelé. J'ai entendu un de ces derniers jours qu'il l'appelait mon cher docteur... Par exemple, ce doit être quelqu'un de cossu, M. de Chervette, il paye rubis sur l'ongle.

— C'est bien ce qui me fait peur... un concurrent si riche ! Si seulement je pouvais un peu savoir ce que vaut la barraque, je ferais un sacrifice pour l'avoir.

— Vous y tenez donc beaucoup ?

— C'est que moi, aussi, j'ai une femme un peu chétive, des enfants, toute une famille qui serait là-dedans comme le poisson dans l'eau... L'air est bon, ici.

— Très-bon... les choux y poussent tout seuls.

— Et les pommes aussi, n'est-ce pas ?

— Dame ! faut bien que tout le monde vive !

Le garnement se mit à rire ; puis, regardant M. de Vandelle :

— Pourquoi ne vous adressez-vous pas à la dame de Neuilly ?

— Ah ! bien oui ! j'ai vu son homme d'affaires. Il

La reproduction est interdite.

pendant accru par suite de l'extension du territoire et de l'érection d'un grand nombre d'habitations, de l'amélioration de quelques-unes, de la construction d'établissements de commerce et d'industrie. Oui, mais une loi du 7 août 1850, votée sur l'initiative du Prince Président, a réduit de 17 centimes la quotité de l'impôt.

En outre, depuis 1863, la suppression de l'impôt des chevaux et voitures, le dégrèvement d'un demi-centime de l'enregistrement ont fait descendre l'assiette moyenne des taxes générales au-dessous de l'assiette adoptée antérieurement au 1er janvier 1848.

L'augmentation du revenu public, composé pour les trois quarts du produit des taxes indirectes, provient donc uniquement de l'accroissement naturel de la consommation. C'est ainsi que ces revenus indirects qui, en 1847, n'avaient été que de 824,782,000 fr., figurent pour 1,294 millions dans les recettes de 1866. Les monopoles en vertu desquels l'Etat rend un service ou vend une marchandise ont à eux seuls produit un excédant brut de 268 millions. L'excédant net, après défalcation des dépenses correspondantes naturellement plus fortes, est encore de 103 millions dont voici la justification :

	1847	1866
Postes, fr.	53,287,196	82,555,987
Télégraphes, fr.	»	9,277,228
Tabacs, fr.	117,698,320	241,957,522
Poudres, fr.	6,994,820	12,608,302
	177,980,336	346,399,041

A quelle destination ces revenus, ainsi considérablement augmentés, ont-ils été spécialemont affectés? N'ont-ils pas été employés ou utilement ou reproductivement? Passons en revue, avec M. Vitu, les deux plus gros chapitres des dépenses : guerre et marine, d'une part; travaux publics d'autre part.

« Il semble, dit l'auteur des *Finances de l'Empire*, aux discours de certains économistes, que les sommes prélevées pour la défense sociale soient versées dans un gouffre profond qui les conduise au centre de la terre où elles seraient à jamais perdues pour la richesse générale. Cependant, que sont en temps de paix les dépenses de la guerre et de la marine. D'abord la solde, la nourriture, le vêtement et l'entretien de 500,000 hommes, puis l'achat de matières de fer, de bois, de cordages, de chevaux. Qui fournit la nourriture de nos marins et de nos soldats, le froment et la viande qui les substantent, la laine et le chanvre qui les couvrent, le métal qui les arme, sinon notre culture et notre métallurgie? En temps de paix le budget de la guerre et de la marine n'est donc pas une machine d'absorption, mais une machine d'irrigation qui répartit et disperse dans toutes les branches de l'activité nationale une partie des capitaux prélevés sur la masse des contribuables. Ce mode de circulation est sans doute moins fructueux que les transactions ordinaires du travail civil; mais enfin c'est abuser des mots que de parler d'absorption. L'Etat ne garde rien; tout ce qui entre dans ses caisses en ressort à l'instant pour rentrer dans le courant général. Mais, en admettant que le budget de la guerre et de la marine constitue une dépense réelle de 600 millions par an, quel est le but de ce sacrifice? Quelle est sa composition? Elle garantit l'intégrité du territoire continental de la France et de ses possessions d'outre-mer, l'indépendance nationale de 40 millions d'hommes, la propriété et l'inviolabilité de richesses énormes. »

Ces richesses, M. Vitu les évalue à plus de trente milliards de revenu. Aussi la prime d'assurance au moyen de laquelle nous couvrons la production annuelle et la consommation du pays contre les risques d'invasion et de rapine, n'est-elle encore que de 2 0/0. Un mot maintenant des dépenses productives.

Sur les 25 milliards et demi (et non pas 31, comme l'a prétendu M. Horm, en abusant des chiffres fictifs), réellement dépensés par l'état, de 1852 à 1866, le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics en revendique 2 milliards 330 millions et demi dont 1,500 millions à titre de travaux extraordinaires. Près de 11,000 kilomètres de chemins de fer achevés et livrés à la circulation, 6,526 kilom. en voie d'exécution, constructions de routes, de ponts, amélioration des rivières, des canaux, des ports et du système hydraulique. Voilà le résultat de ces dépenses. Et là dedans ne figurent ni les 25 millions affectés à l'installation du réseau télégraphique qui relève d'un autre département ministériel, ni, bien entendu, les 2,250 millions consacrés par les départements et les communes au développement des chemins vicinaux.

Ces dépenses de l'Etat ne sont donc pas exhorbitantes. Elles s'effectuent sans surcharger le pays d'impôts. La contribution moyenne, qui est en Angleterre de 81 fr. 08 c. par tête, n'est en France que de 59 fr. 02 c. Elle ne dépasse guère 10 0/0 du revenu ou du salaire moyen. Elle est si bien au-dessous des facultés du contribuable que le recouvrement en est des plus faciles. Voici qui le prouve :

Au 31 décembre 1847, sur onze douzièmes exigibles il n'y avait que dix douzièmes soixante-six centièmes de recouvrés; les contribuables étaient donc *en retard* de trente-quatre centièmes de douzième, et les frais de poursuite montaient à 1 fr. 97 c. par 1,000 fr.

Au 31 décembre 1866, les contribuables étaient *en avance* de soixante-cinq centièmes de douzième sur les exigibilités, et les frais de poursuite qui, au 31 décembre 1851, montaient à 3 fr 07 pour 1,000 fr., étaient descendus à 1 fr. 30.

Les finances de l'Empire ont donc été sagement gérées, et le contre-coup du judicieux emploi des ressources publiques n'a pas tardé à se faire sentir.

Le mouvement du commerce extérieur s'est élevé de 2,614 millions, chiffre de 1847, à 8 milliards 126 millions en 1866.

500 mille hectares ont été ajoutés au domaine cultivé en céréales.

La production des vins a plus que doublé : 28 millions d'hectolitres en 1852 ; 63 millions en 1866.

De même pour l'extraction et la consommation de la houille : 79 millions et demi de quintaux métriques en 1852 ; près de 175 millions (174,915,000) en 1866.

De même encore pour la métallurgie (fonte, fers, aciers, cuivres) : en 1852, 1 million de tonnes ; en 1864, 2 millions et demi.

En 1852, l'industrie française employait 7,779 machines et, en 1864, 25,027.

La poste transportait, en 1852, 181 millions de lettres. En 1866, elle en a transporté 342 millions.

Le solde dû aux déposants des caisses d'épargne au 31 décembre 1852, était de..... 247,094,707
Et au 31 décembre 1866 de.... 515,874,539

La Banque de France en 1852 escomptait..... 1,814,759,000
En 1866..... 6,574,900,000

Mais il faut nous arrêter. Résumer le travail de M. Vitu est impossible ; car, comme il l'annonçait en débutant, il a rempli son cadre avec plus de faits que de mots. Aussi ne saurions-nous trop engager nos lecteurs à lire cette brochure dont chaque paragraphe pourrait former un chapitre, chaque chapitre fournir la matière d'un livre, où pas un chiffre n'est cité qui ne soit une preuve, pas un rapprochement entrepris qui ne vaille tout un discours.

(Louis Chauveau. — *Constitutionnel*.)

JAPON

Voici la fin de la correspondance du *Times* sur les événements de Kioto :

Le correspondant du journal anglais reproduit en ces termes l'interrogatoire du Japonais blessé, dont il était parvenu à s'emparer, et à amener au camp européen avec tant de difficulté.

«Je m'appelle Schikawa Sannuro (on a su depuis que les deux hommes avaient changé leurs noms pour ceux de Miyeda Shingera et Shniaka Misawo) Je suis prêtre du temple nommé Jorouji, à Zamato-Hegurigori, près d'Osaka. J'ai quitté le château ce matin, décidé à tuer tous les étrangers que je pourrais rencontrer. Je suis venu à Kioto, le 2 de ce mois, pour être l'un des gardes du corps du mikado, et je me suis arrêté au temple nommé Hommanji, dans la rue du Temple. Je l'ai quitté avant-hier, et je me suis rendu au chateau. J'étais dans le 1er regiment au château ; mais je ne pouvais pas m'entendre avec mes compagnons ; alors je me décidai à régler ma conduite sur mes idées personnelles.

« Je suis sorti pour tuer des étrangers. Je n'avais pas de complices. Je demande qu'on instruise mon affaire, et si je suis trouvé coupable, je demande qu'on m'exécute et que mon crime soit proclamé dans tout l'empire. »

A un second interrogatoire, lorsque ses blessures eurent été pansées, il dit ce qui suit :

J'avais un complice, un nommé Hayashida ; j'oublie son autre nom. Il est fils d'un médecin de village qui n'appartient pas à la classe de Samurai ; il est de Katsura-Muraï, village proche de Kioto. il faisait partie du 1er régiment des gardes. J'ai entendu dire la nuit dernière aux domestiques que des étrangers venaient à la cour, et j'ai attendu pour les voir passer. Je ne savais de quelle nation ils étaient.

« C'est la première fois que j'ai vu des étrangers. Je me repens de mon crime; il n'a pas été prémédité, Hayashida lui-même a, comme moi, agi spontanément et sans préméditation. Puisqu'il est mort, je ne veux plus vivre, coupez-moi la tête le plus tôt possible. Nous avions bu ensemble chez un marchand de vins dont j'ai oublié le nom.»

Le prisonnier a déclaré à plusieurs reprises que Hayashida et lui n'avaient pas de complices.

Dans la soirée, le mikado, ému à la nouvelle de ces faits, a envoyé plusieurs de ses ministres pour faire ses compliments de condoléances et s'informer de l'état des blessés.

Le lendemain matin, un officier japonais, espèce de d'inspecteur, cherchant à s'insinuer dans les bonnes grâces du prisonnier, l'a interrogé.

Le prisonnier a déclaré avoir trente-neuf ans. Hayashida (celui qui a été tué), avait dix-huit ans. Le prisonnier, à qui l'on a donné du riz, du thé, du tabac, etc., est très surpris de la manière dont le traitent ceux qu'il a voulu tuer. C'est un homme à la face hideuse, avec des yeux noirs brillants et farouches, sa chevelure sur sa grosse tête, qu'il a rasée étant prêtre, commence à repousser. Il demande a être exécuté le plus tôt possible, afin d'aller rejoindre Hayashida. Par moments, on dirait que cette bête féroce serait tentée de s'apprivoiser.

Dans l'après-midi, nouvelle visite de la part du mikado, qui offre de faire soigner à ses frais les blessés, et de faire des pensions aux familles des Européens qui viendraient à mourir.

Sir Harry Parknes n'a voulu faire aucune plainte ni demander de réparations. Demain nous reprendrons notre visite au mikado, si violemment interrompue par les brigands. Un officier français nous a dit qu'il existe au Japon un parti sur qui la présence d'un étranger fait l'effet que produit une étoffe rouge sur un taureau. Ces gens-là croient à l'assertion d'un prêtre de Tse, qui, il y a cent ans, a écrit une brochure pour prouver que les enfants du Japon sont des dieux, et que les autres hommes sont des chats et des chiens.

Dans les papiers du prisonnier, on a trouvé une profession de foi politique ; il déteste les étrangers, et, selon lui, c'est le mikado seul qui doit gouverner.

Le gouvernement du mikado va faire tout au monde pour détruire parmi la population l'animosité qui existe contre les étrangers. Dans tout l'empire sera affiché une disposition que tout meurtrier des étrangers recevra la mort et sera déclaré infâme.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

FRANCE.

Le journal la *France*, s'attache à refuter cette assertion de M. Sainte-Beuve, qui représente, comme aujourd'hui, des plus compromises, des plus entamées, cette philosophie éclectique à laquelle M. Cousin a attaché son nom et qui a dominé dans l'enseignement public depuis une quarantaine d'années :

« L'éclectisme, fait observer M. Garcin, c'était une méthode. Mais le fond, c'était ces grandes vérités dont M. Cousin parle avec tant d'éloquence, et que Cicéron, dans un langage qui trahit, la parenté de tous les nobles esprits, appelait déjà une sorte de philosophie éternelle, *Peremis quædam philosophia*.

» Nous ne voyons pas ce qu'il y a d'entamé dans cette philosophie, base essentielle de tout ordre moral comme de toute société. S'il y a quelque chose de compromis, ce sont les doctrines auxquelles M. Sainte-Beuve donne l'appui de son si beau talent. Nous les voyons, en effet, reparaître à toutes les époques de défaillance intellectuelle ; les sociétés les repoussent tant qu'elles sont fortes et rigoureuses. »

JOURNAL DES DÉBATS.

M. John Lemoine, s'exprime ainsi dans le *Journal des Débats* :

« La discussion sur les traités de commerce n'a pu que nous confirmer dans la conviction invétérée que toutes les libertés se touchent et se tiennent. Quand les avocats de la protection demandent des lois protectrices de l'industrie nationale, en plaidant son état de minorité et son impuissance à soutenir la lutte contre l'industrie étrangère, que font-ils, si non répéter tous les arguments avec lesquels on justifie les lois protectrices en politique ? Est-ce qu'on ne nous dit pas tous les jours, et sur tous les tons, que nous sommes incapables de supporter les libertés anglaises, que l'Angleterre a fait depuis longtemps son éducation politique, et que nous sommes encore aux rudiments de la nôtre ; que nous sommes toujours des mineurs, que nous ne savons pas marcher seuls, et que c'est pour notre bien que le gouvernement nous met des bourrelets ? Après tout, ces arguments sont aussi bons dans un cas que dans l'autre. Si la communauté, si la grande classe des consommateurs est obligée de payer pour protéger des intérêts particuliers, pourquoi la grande masse de la nation ne paierait-elle pas aussi pour garantir la tranquillité de certaines classes et de certaines positions ? Nous payons plus cher nos objets de consommation parce que notre industrie nationale a besoin de protection ; dans une autre monnaie, mais de la même façon, nous payons la protection d'un état politique et social qui ne se tiendrait pas sans lois restrictives et prohibitives. »

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

LE PRINCE IMPÉRIAL A SAINT-CYR.

On lit dans le *Moniteur* :

Le Prince Impérial, accompagné de S. Exc. le général Frossard, son gouverneur, de MM. le lieutenant-colonel comte d'Espenilles, le chef de bataillon comte de Ligniville, ses aides-de-camp, et Bachon, son écuyer, est allé visiter, jeudi, 21, l'Ecole militaire de St-Cyr.

Parti des Tuileries, à 10 heures du matin, le Prince arrivait à St-Cyr, à 11 heures 1/2. Un peloton d'élèves à cheval, commandé par un capitaine, s'était porté à sa rencontre jusqu'à

---

demande des mille et des cent.

— Tous les mêmes ! des millions, quoi !

— Avec ça que j'ai un commerce qui m'oblige à être à Paris, chez moi, rue Montmartre, tous les matins, à huit heures ! Et puis, tout cela n'est rien, j'ai envie de cette maison, moi, c'est mon idée.

— Une tocade.

— Mais à propos d'idée, il m'en vient une ! Quand on ne veut pas suivre la grand'route, on prend les chemins de traverse...

— Comme pour arriver ici.

— Et ce qu'on n'obtient pas de bonne grâce, on le prend par ruse.

— Ça se voit, dit le gamin, qui tira une pomme du fond de sa poche et se mit à la croquer.

— Vous seriez bien homme à me prêter un coup de main à l'occasion ?

— Cela dépend...

— Oui, du prix qu'on y mettrait.

— Tiens ! tiens ! vous avez de l'esprit, vous.

— On a ce qu'on peut. Deux pièces comme celle-ci; ça irait-il ?

Tout en parlant Gaston faisait luire deux napoléons aux yeux émerveillés du Parisien.

— A cent sous le festin, huit gibelottes à la barrière, ça me va, et il y aura encore un jaunet de pourboire.

— Un troisième alors ?

— Oui.

— Va pour le troisième !

— Mon prince, ordonnez; les mains, les pieds, l'œil et le reste, tout est à vous.

— Il y a bien une échelle dans les environs ?

— S'il n'y en a pas, on en trouvera.

— J'y compte bien... Je reviendrai donc demain sur le coup de dix heures.

— Une heure après le départ du locataire ?

— Oui, nous appliquerons l'échelle au mur en cherchant quelque coin désert.

— Du côté de la rivière, il y a un renfoncement que je connais... Il faut y être pour le voir... Par exemple, la muraille confine presque à une espèce de maisonnette, située à l'intérieur du parc d'où sort un bruit de musique.

— Ah ! fit Gaston, qui tressaillit, quelle musique ?

— On dirait un piano... On chante aussi... Une voix de femme... Ça sonne comme du cristal. Si elle est malade, madame de Chervette, ce n'est pas du côté de la poitrine qu'elle est menacée.

— La maisonnette et la musique qu'on y entend ne me font pas peur, nous entrerons par le renfoncement... Qui sait même si je n'aurai pas par la personne qui chante les renseignements que je veux avoir...

— Ça se peut bien ! les femmes ont bon cœur, répliqua le gamin, qui cligna de l'œil.

M. de Vandelle craignit d'en avoir trop dit; il fit semblant de n'avoir rien entendu, et, posant la pièce d'or dans la main de son complice :

— A demain, à dix heures, ici, reprit-il; vous aurez l'échelle ?

— N'ayez pas peur ! un bon ouvrier ne marche pas sans ses outils.

Et retenant par la manche de son paletot, M. de Vandelle qui s'éloignait :

— Celui-ci ne compte pas ? dit-il en lui montrant le napoléon qu'il venait de recevoir.

— Non, et si j'obtiens les renseignements que je cherche, les trois autres vaudront cent francs.

— Foi d'homme, comptez sur Tomy !

XI.

En reprenant le chemin de Paris, M. de Vandelle était un peu surpris de ce qu'il venait de faire. Au moment où il avait appelé auprès de lui le mangeur de pommes, il n'avait aucun projet; la pente de la conversation avait tout fait, et, sans y prendre garde, il s'était engagé dans une entreprise qui l'eût fait sourire la veille si on la lui avait proposée; mais, commencée, il voulait la pousser jusqu'au bout. Sa seule terreur était qu'il en transpirât quelque chose aux oreilles de ses amis : elle prêtait tant au ridicule ! Le mur d'un parc, un piano, une folle, une échelle, — pourquoi pas une échelle de corde ? — tout cela sentait l'opéra-comique; il n'y manquait qu'un pourpoint et un page ! et encore le page l'avait-il en la personne de Tomy.

— Comme on rirait de moi si on savait ! se disait-il.

S'exposer à recevoir un coup d'épée de M. de Chervette, ce n'était rien; mais être criblé de plaisanteries en plein club, voilà le terrible !

Tomy, de son côté, n'était dupe qu'à demi de ce que lui avait raconté l'homme à la pièce d'or. Il flairait une aventure là-dessous, une intrigue peut-être, quelque vol aussi. Sa conscience n'en était pas troublée. La pratique de la vie lui avait enseigné qu'il faut venir en aide aux gens, surtout quand ils payent bien. Si c'était un amoureux, Tomy avait le naturel tendre et cela excitait sa sensibilité; si c'était autre chose, il le verrait bien et s'arrangerait pour en avoir sa part. En attendant, il fallait se procurer une échelle et la cacher en lieu sûr. On n'a pas tous les jours pareille aubaine de fournir pour cent francs une échelle qui ne coûte rien.

Le lendemain à dix heures, Tomy était à la place où la veille il avait causé avec M. de Vandelle. L'échelle, empruntée au petit jour à un atelier de construction, était à l'abri sous une haie, dans un coin. Bientôt il vit paraître son bailleur de fonds, qui avait fait le tour du village et s'avançait tranquillement vers lui à travers la plaine. Tomy, qui s'était couché dans l'herbe, se leva en sifflant.

— Le locataire est-il parti ? lui demanda M. de Vandelle.

— Il y a juste une heure !... ça tient-il ?

— Toujours.

— Alors, suivez-moi... d'un peu loin seulement. Une blouse qui cause avec une redingote en plein champ, ça excite quelquefois l'attention; on est si soupçonneux !

Un sentier les conduisit l'un et l'autre vers la partie du parc qui se rapprochait de la Seine; là, le mur faisait un coude assez brusque qui traçait un angle rentrant. Un bout de haie croissait autour. Il fallait être précisément en face et au-dessus de la haie pour voir ce qui se passait là.

— Est-ce bien choisi, hein ? dit Tomy.

Il appliqua l'échelle contre le mur, et l'assujettissant avec le pied :

— Grimpez à présent, et quand vous serez à califourchon là-haut, tirez à vous... elle vous servira pour le retour.

Une minute après, Gaston était dans le parc.

— Moi, je fais le guet, lui cria Tomy.

M. de Vandelle regarda autour de lui. Une avenue d'arbres énormes tournait autour des murailles; l'herbe y croissait. En avançant de quelques pas derrière des massifs de lilas et de chèvrefeuilles, il aperçut les murailles d'un petit bâtiment rustique autour duquel régnait un léger balcon; des rosiers y grimpaient et poussaient leurs touffes de roses blanches jusqu'au toit, d'où elles retombaient en grappes.

(La suite au prochain numéro).

Journal de Viticulture pratique.

Le *Journal de Viticulture pratique* paraît le 10 et le 25 de chaque mois en un cahier de 32 pages.

Sommaire de la 16e livraison.

Chronique viticole. — La bride Leduc, G. Duclaud — A propos de l'enseignement viticole, Ramat. — Les méthodes de soufrage, Dr J. Guyot. — Un dernier mot sur les cuves Maumené, E. Maumené. — Causerie, Terrel des Chênes. — Le chauffage des vins, L. Pasteur. — Correspondance, E. Maumené. — Notes sur le pressoir cuve, Cte de Laistre. — Situation des vignobles, G. Dufau.

un kilomètre environ, et lui avait fait escorte à son entrée. S. A. I. a été reçue par le général baron de Gondrecourt, commandant l'Ecole, entouré de l'état-major, des professeurs et des fonctionnaires.

C'était le jour de l'Ascension, il y avait messe militaire à l'Ecole, et le Prince avait tenu à y assister au milieu des élèves. Après l'office divin, et pendant que les élèves dinaient et se préparaient pour la revue et les manœuvres, le général a présenté au Prince, le lieutenant-colonel Hanrion, commandant en second, les autres officiers, le personnel du corps enseignant et celui de l'administration ; puis il lui a fait visiter une salle où sont gravés en lettres d'or, sur marbre noir, les noms des anciens élèves qui sont devenus maréchaux et généraux, et les noms de ceux qui ont eu l'honneur d'être les premiers de leurs promotions.

Le Prince ensuite est monté à cheval et s'est rendu dans la cour de Wagram, où les élèves, infanterie et cavalerie, étaient formés en bataille. Accueilli par de vives acclamations, il a parcouru le front de cette ligne et a passé dans les rangs. Après quelques maniements d'armes exécutés avec une merveillense précision, a eu lieu le défilé, aux cris de *Vive l'Empereur !*

Sur le terrain du Polygone, un autre spectacle du plus vif intérêt attendait le jeune Prince. Les manœuvres du bataillon de St-Cyr ont une renommée que les élèves ont su maintenir dans cette circonstance. La formation en colonne, les déploiements, les carrés, la marche en bataille baïonnette croisée, les feux rapides du fusil Chassepot, tout a été remarquable de régularité et d'entrain. De fantassins devenus tout à coup artilleurs, les élèves ont exécuté avec assez de justesse le tir des mortiers, des obusiers et du canon de campagne.

C'était le tour de la cavalerie. Déjà le brillant escadron s'était fait remarquer dans son défilé au trot et dans une marche en bataille au galop devant le Prince. Les manœuvres du Carroussel, le franchissement hardi d'obstacles multipliés, ont prouvé que sous le direction de leurs habiles écuyers, l'instruction des élèves équitation ne le cède pas à celle de l'infanterie.

Après ces exercices, qui avaient été pour lui aussi instructifs qu'agréables ; le Prince Impérial a revu les élèves à leur gymnase et dans leurs salles détude. Le général de Gondrecourt l'a conduit de là aux dortoirs, aux amphithéâtres, aux salles de modèles, aux salles d'escrime.

L'heure du départ étant venue, les élèves ont accompagné S. A. I. jusqu'à sa voiture, et l'ont saluée encore une fois de leurs acclamations.

Le Prince, profondément touché de l'accueil sympathique qu'il avait reçu, leur a exprimé ses remercîments et a dit au général de Gondrecourt combien il avait été heureux de faire connaissance intime avec l'Ecole.

Sur sa demande, une sortie générale sera accordée dimanche prochain aux élèves.

Au départ du Prince, le peloton à cheval qui était allé à sa rencontre l'a escorté jusqu'auprès de Versaille. S. A. I. était de retour à Paris, à cinq heures.

— Le *Messager du Sud-Ouest*, est cité à comparaître Jeudi prochain, 28 mai, devant le tribunal de 1re instance d'Agen, pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Trois de ses rédacteurs ainsi que son imprimeur, sont poursuivis.

— Lundi, il y a eu séance publique au palais Bourbon pour la discussion et le vote de plusieurs lois d'intérêt local.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, il y a pluie et même averse de propositions touchant les chemins de fer locaux. Nous y reviendrons demain, Constatons dès aujourd'hui que la chambre se montre très décidée à ne pas clore cette session sans donner satisfaction aux nombreux intérêts que concerne le réseau complémentaire. « — C'est une réclame électorale, disent certaines gens. » Nous n'en croyons rien ; mais cela serait, que nous n'y trouverions nullement à redire. Plût à Dieu qu'il n'y eût, aux prochains scrutins, d'autre brigue que celle résultant des services rendus aux populations !....

Voici le texte de l'amendement des députés de la gauche au sujet de la ville de Paris :

« Tant que le département de la Seine n'aura ni conseillers généraux, ni conseillers municipaux élus, le budget de la ville de Paris, et celui du département de la Seine seront soumis au contrôle et au vote du Corps législatif.

Au nombre des amendements sur les « droits réunis » nous remarquons le suivant, présenté par MM. Eschasseriaux, de Planat, de Guilloutet, etc :

« Les soussignés demandent, par dérogation aux articles 145 de la loi du 28 avril 1816 et 2 de la loi du 24 juin 1824, que le droit de consommation soit uniforme sur les eaux-de-vie expédiées en bouteilles et en cercles, et, dans l'un comme dans l'autre cas, basé sur le degré alcoolique et la contenance réelle. »

— Un journal de Paris croit pouvoir s'avancer jusqu'à dire que, dans le différend survenu entre Mgr l'archevêque d'Alger et le maréchal Mac-Mahon, ce dernier serait fort « ébranlé » Cette supposition est tout à fait contraire à des renseignements puisés aux meilleures sources et desquelles il résulte que l'accord tend à se rétablir entre le prélat et le gouverneur général.

— Le tribunal correctionnel de la Seine a condamné hier, pour délits d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement et de provocation à commettre un crime. M. Schryver et M. de Berle, rédacteurs du *Courrier français*, le 1er à un mois 1/2 de prison et 1500 fr. d'amende ; le 2e à un mois de prison et 500 fr. d'amende. L'imprimeur a été condamné à 16 jours de prison et à 800 fr. d'amende.

Pour extrait : A. Laytou.

Correspondance Parisienne

Paris, le 23 mai 1868.

Vous connaissez maintenant le résultat des grandes et sérieuses discussions sur la question économique et vous avez déjà approuvé le vote du Corps législatif : l'ordre du jour pur et simple. Il restera de ce solennel débat une vérité désormais incontestable : le triomphe du principe libre échangiste et la prééminence, au profit du plus grand nombre de la liberté commerciale sur les principes exclusifs et les règles étroites de la protection. La cause est jugée dans le sens libéral et le dernier discours de M. Rouher restera comme un des plus beaux accents de cette liberté nouvelle qui devient dès à présent la formule du grand mouvement économique des Deux-mondes. Je n'ajouterai donc plus un mot de commentaire personnel à ces faits considérables de notre chambre législative; je vous ai déjà parlé de ces questions et le compte rendu analytique vous dira plus longuement ce que je ne fais que vous indiquer. — Quant au discours de M. le Ministre d'Etat, je n'ai qu'à ouvrir les journaux de la grande presse libérale de Belgique et d'Angleterre pour y trouver l'appréciation vraie d'un tel talent : « .... Le discours de M. Rouher restera parmi les belles créations dont peut s'enorgueillir la presse française dit l'*Echo de Bruxelles*.... après ce grand débat la cause libre échangiste est gagnée devant la législation et devant l'Europe entière... »

— ..... L'*Evening-Star* de Londres : » Le discours que le ministre d'Etat a prononcé.... est un magnifique morceau oratoire et il est la démonstration la plus éclatante des immenses avantages du libre échange. — J'arrête ici les citations. Vos lecteurs diront aussi leur jugement.

— A son tour le Sénat continue les discussions ouvertes sur sa pétition dénonçant les tendances matérialistes du haut enseignement. Jusqu'à présent les membres les plus autorisés de notre première chambre ont parlé tour à tour pour ou contre les conclusions du rapport de M. Chaix d'Est-Ange et l'on sait que ces conclusions tendent à l'ordre du jour pur et simple. Le vote du Sénat n'est pas douteux, et je vous ai laissé pressentir, dans ma dernière lettre que l'ordre du jour était en effet la solution la plus juste, au cas dont il s'agit.

— On signale en ce moment quelques voyages princiers en Europe. Le prince héritier de Danemark, venant de Constantinople est allé ces jours derniers à Vienne et se trouve actuellement à Francfort. — Le prince Humbert, d'Italie et la princesse Marguerite sont à Venise. — On parle de l'arrivée à Paris du Vice-Roi d'Egypte.

— Le ministre des travaux publics de la porte Ottomane, un savant Agathon Effendi vient de mourir à Constantinople. Ses funérailles ont été magnifiques. L'ambassadeur de France y assistait.

— Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice, se rendront les 31 mai et 1er juin prochain, à Rouen et au Hâvre. A l'occasion de l'exposition maritime internationale, la flotte cuirassée de Cherbourg, se rendrait dit-on devant le Hâvre et l'accueil qui attend le Souverain dans notre Liverpool français, promet d'être des plus grandioses.

— Un accueil plein d'enthousiaste qu'il est bon de constater, c'est celui des élèves de l'Ecole militaire de St-Cyr, recevant jeudi dernier la visite du Prince Impérial. S. A. est arrivée accompagnée du général Frossard, son gouverneur et elle a pu assister à la messe avec les élèves. Après la cérémonie, les présentations ont eu lieu, la visite de l'Ecole, puis les exercices des élèves. Les exercices et les manœuvres excitaient au plus haut point et avec raison tout l'intérêt du Prince Impérial, qui a été très souvent et très vivement acclamé. Les vivats qui sortaient de ces jeunes poitrines, étaient positivement frénétiques. Le Prince Impérial a dû rapporter aux Tuileries, la meilleure impression de sa visite à St-Cyr. Un congé de deux jours a été accordé aux élèves, l'élite de l'armée française puisque tous sont appelés à y commander.

— Les nouvelles venues des Etats-Unis, nous apprennent que la convention de Chicago, a adopté à l'unanimité la candidature du général Grant à la présidence.

— Notre salon de peinture sera fermé du 25 mai au 29 inclusivement, pour divers changements à opérer. L'exposition d'horticulture continuera à rester ouverte. Le salon rouvrira le 30 mai jusqu'au 30 juin.

— Une célébrité de la chorégraphie, Mlle Judith Ferenyra, vient de mourir à 31 à peine.

— La semaine dernière, je vous parlais du succès de la brochure de M. A. Vitu. Les journaux d'Angleterre, s'expriment avec éloge sur l'opuscule du rédacteur en chef de l'*Etendard*. Le *Star* notamment dit ceci : « Cette brochure est à coup sûr, la réfutation la plus savante et la plus lucide qu'on pût faire des attaques renfermées dans le pamphlet de M. Horn. »

— Enfin, je m'étais promis de vous parler d'une nouvelle production bibliographique. La *Littérature française*, lectures choisies par le lieutenant-colonel Staal, tel est l'ouvrage dont je me reprocherais de ne pas entretenir vos lecteurs. C'est un ouvrage savant reproduisant avec méthode tous les chefs-d'œuvre de notre langue et s'adressant à la jeunesse, comme aux gens du monde. Il fait nécessairement partie de toute bibliothèque de famille et il résumerait à lui seul la littérature de notre pays. Par son œuvre, le lieutenant-colonel Staal, suédois s'est naturalisé francais et, certes, il le mérite tant il a su comprendre les beautés d'une langue dont il a su choisir les plus beaux morceaux. M. le ministre de l'instruction publique a décerné à l'auteur, les palmes d'Officier de l'Université. La librairie Didier édite cet ouvrage au prix de 6 fr. 50 par volume. — Cette œuvre est remarquable et elle restera.

Pour extrait : A. Laytou.

Bulletin Agricole

ETAT DES RÉCOLTES — Voici le résumé des dernières nouvelles sur l'état des récoltes pour les départements les plus productifs en céréales.

Nord. — Les blés tallent bien et promettent un bon produit que l'on espère précoce si un temps favorable continue.

Pas-de-Calais. — L'ensemble des blés se présente dans des conditions satisfaisantes.

Eure. — Les blés ont bon aspect, sauf cependant quelques variétés de froment anglais.

Bas-Rhin. — Orges et blés superbes.

Seine-Inférieure. — Les blés en terre sont bien conditionnés.

Sarthe. — Blés assez beaux.

Cher. — Les blés se sont bien refaits.

Loiret. — Les blés d'hiver sont verts, vigoureux et bien tallés.

Indre. — Les blés bien faits sont beaux. Ceux mal faits ont une médiocre apparence.

Charente-Inférieure. — En ce qui regarde les froments, les prévisions sont en faveur d'une assez bonne récolte.

Saône-et-Loire. — Les blés sont de belle venue.

Var. — Les emblavures ont belle apparence.

Meuse. — Bon aspect des céréales.

Haute-Garonne. — Les blés ont gagné ; on peut espérer une bonne moyenne.

On mande de Paris :

« Les avis des marchés sont en baisse générale et très-accentuée. Néanmoins, le cours des farines est ferme au carreau de la Halle. 91-25 la culasse de farine.

« Les arrivages de Marseille sont importants, et l'on a signalé, de passage à Constantinople, un grand nombre de navires à destination de notre port méditerranéen. Les importations de Hongrie continuent ; elles seraient bien plus considérables, si les moyens de transport étaient mieux organisés. »

BÉTAIL. — Voyons avec exactitude aussi la situation créée par l'introduction en France du bétail étranger, la barrière dressée contre l'épizootie ayant été abaissée. D'abord il n'en arrive pas des masses innombrables Ensuite, s'il nous vient d'Allemagne des moutons et des bœufs, nous envoyons des bœufs et des moutons en Angleterre, en Belgique, en Espagne. Compensation. La preuve en est dans la bonne tenue des cours tant aux halles centrales de la Villette que sur les marchés et les foires des départements. La race porcine est de plus en plus avantagée.

VINS. — Dans le pays vignoble, on n'est qu'à demi content. Le bois pousse, la feuille donne, mais le fruit est rare. Bourgeon gelé, raisin perdu. Voilà pourquoi les prix se tiennent à l'entrepôt et à Bercy, comme sur les lieux de production. Il en est de même pour les alcools et les eaux-de-vie.

Pour extrait : A. Laytou.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
28	Jeudi..	s Germain.	Montcuq, Soturac, Espédaillac, Montfaucon.
29	Vendr.	se Théodosie.	Grézels, Caniac, Floirac.
30	Samed	s Félix, pape.	

P. L..... le 6, à 6 h. 46 du soir.
D. Q..... le 14, à 5 h. 24 du soir.
N. L..... le 22, à 6 h. 45 du matin.
P. Q..... le 28, à 11 h. 51 du soir.

Chronique locale.

On annonce que M. Paulin Limayrac, a prêté serment le 23 mai et qu'il arrivera à Cahors, le dimanche 31 de ce mois.

ITINÉRAIRE DU CONSEIL DE RÉVISION.

Mardi, 2 juin, 1868, étrangers au département, Hôtel de la préfecture, 2 heures ;
Mercredi, 3 juin, Saint-Gery, 2 heures ;
Jeudi, 4 juin, Catus, 2 heures ;
Vendredi, 5 juin, Montcuq, 10 heures ;
Samedi, 6 juin, Castelnau, 10 heures ;
Lundi, 8 juin, Livernon, 2 heures ;
Mardi, 9 juin, Lacapelle-Marival, 8 heures ;
Mercredi, 10 juin, Bretenoux, 11 heures ;
Jeudi, 11 juin, St-Ceré, 8 heures ;
Vendredi, 12 juin, Latronquière, 1 heure ;
Samedi, 13 juin, Figeac (Est), 9 heures ;
Lundi, 15 juin, Figeac (Ouest), 9 heures ;
Mardi, 16 juin, Cazals, 1 heure ;
Mercredi, 17 juin, Limogne, 9 heures ;
Jeudi, 18 juin, Lalbenque, 10 heures ;
Vendredi, 19 juin, Cahors, (Nord), 9 h.;
Samedi, 20 juin, Cahors (Sud), 9 heures ;
Lundi, 22 juin, St-Germain, 2 heures ;
Mardi, 23 juin, Salviac, 10 heures ;
Mercredi, 24 juin, Gourdon, 9 heures ;
Jeudi, 25 juin, Payrac, 10 heures ;
Vendredi, 26 juin, Souillac, 9 heures ;
Samedi, 27 juin, Martel, 9 heures ;
Lundi, 29 juin, Vayrac, 9 heures ;
Mardi, 30 juin, Gramat, 9 heures ;
Mercredi, 1er juillet, Labastide-Murat, 9 h. ;
Jeudi, 2 juillet, Lauzès, 11 heures ;
Vendredi, 3 juillet, Puy-l'Evêque, 2 h. ;
Samedi, 4 juillet, Cazals, 2 heures ;
Lundi, 6 juillet, Luzech, 2 heures ;

Les 9, 13 et 18 juillet, les remplaçants et substituans seront admis à se faire visiter par le Conseil de révision du Lot, à Cahors, à la préfecture, à 2 heures du soir, à la condition d'avoir fait remettre les pièces exigées *la veille* (Division des affaires militaires).

Sous répartition, entre les cantons, des 806 hommes assignés au département, par le décret du 13 mai 1868.

	Inscrits	contingent
Cahors (Nord),	61	21
Cahors (Sud),	81	28
Castelnau-M.	64	22
Catus,	86	29
Cazals,	68	23
Lalbenque,	90	31
Lauzès,	66	22
Limogne,	69	23
Luzech,	91	31
Montcuq,	58	20
Puy-l'Evêque,	98	33
St-Géry,	47	16
Bretenoux,	104	35
Cajarc,	78	27
Figeac (Est),	109	37
Figeac (Ouest),	72	25
Lacapelle,	119	31
Latronquière,	108	37
Livernon,	80	27
St-Céré,	115	39
Gourdon,	91	31
Gramat,	90	31
Labastide-Murat,	93	32
Martel,	106	36
Payrac,	47	16
St-Germain.	62	21
Salviac,	40	14
Souillac,	86	29
Vayrac,	85	29
Inscrits	2,364	conting. 806

L'Administration vient d'accorder une gratification et de faire adresser des éloges au sieur Richard (Yon), de la commune de Cabrerets, pour avoir sauvé, dans la journée du 13 avril dernier, le jeune Guiral, qui était en danger de se noyer dans la riviere du Célé.

M. Castagné, agent-voyer d'arrondissement, vient d'être nommé Officier d'Académie. Cette distinction honorifique, accordée à notre compatriote par S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, est la juste récompense de ses travaux relatifs aux fouilles de Puy-d'Issolud et encore de son initiative à l'occasion de la récente découverte de l'Oppidum gaulois, *Murcens*. Tout le monde a lu l'excellent rapport sur les fouilles de Puy-d'Issolud, publié par cet honorable fonctionnaire dans l'*Annuaire* de 1866, et qui a jeté la lumière sur la question d'Uxellodunum, longtemps controversée.

Les vestiges de construction gauloise que M. Castagné a mis à découvert à Murcens sont les seuls que l'on connaisse ; et par ses travaux persévérants qui ont attiré les yeux de l'administration sur les restes de cette ancienne place forte, notre compatriote s'est acquis de droits à la reconnaissance des savants.

CAISSE AGRICOLE
de l'Arrondissement de Cahors,
RUE DE LA MAIRIE, MAISON LAGARDE.

Cet Etablissement, fondé à Cahors, par MM. E. Passefond, J.-M. Marqué et Cie, se charge de l'escompte et des recouvrements, ouvre des comptes-courants et des comptes de dépôt, délivre des bons à intérêt, fournit lettres de crédit, mandats et chèques, sur les principales villes de France et de l'étranger.

Le commerce des vins de Bordeaux et spé-

cialement celui des vins de Cahors, dont la réputation est trop circonscrite, entre aussi dans son programme.

Par arrêté préfectoral du 30 avril 1868, M. Vigouroux (Pierre) a été nommé maire de la commune de Sérignac, en remplacement de M. Lescole, démissionnaire.

Un autre arrêté du même jour, appelle aux fonctions d'adjoint de la même commune, M. Couture (Jean), conseiller municipal, en remplacement de M. Vigouroux, nommé maire.

Par décret impérial, M. Fieuzal, Frédéric, avocat à Cahors, vient d'être nommé juge suppléant au tribunal de Pondichéry.

Lundi matin sont tombés sous les coups des ouvriers du chemin de fer, cinquante mètres environ des vieux remparts de Cahors. Quelques heures ont suffi pour abattre ces antiques murailles qui défiaient le temps, et à travers lesquelles la vapeur passera bientôt, égayant de ses sifflements ces lieux naguère tristes et solitaires.

La température donne une chaude leçon aux prophètes. — Il est de fait qu'ils ont des audaces incroyables..... Ils ont rêvé qu'ils pouvaient sûrement lire dans les astres ! J'en connais qui ont prédit pour ces jours-ci, des gelées tardives dans des almanachs qui se vendent.... *Audaces fortuna juvat !*

Le thermomètre de M. Bayles a marqué, aujourd'hui, 35 degrés centigrades

---

On lit dans la *Gazette des campagnes :*

Le beau temps continue de répandre sur nos campagnes ses chaleurs réparatrices. A une fin d'hiver, qui avait justement alarmé nos cultivateurs a succédé une lune rousse qui, par une exception providentielle, s'est comportée en véritable lune de miel.

Le blé, la vigne, les plantes semées, au printemps sont en très bon état.

La Normandie et la Bretagne espèrent une récolte extraordinaire de pommes à cidre. En Provence, les fleurs d'oranger ont produits une récolte abondante qui est précieuse pour le pays, mais les prix sont très bas ; on parle de 25c le kilogramme.

PRÉFECTURE DU LOT.

NAVIGATION DU LOT.

1° Endiguement du passage de Frescati dans le bief de Toirac ;
2° Endiguement du passage de Castelfranc ;
3° Construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque.

ADJUDICATION.

Le mercredi, 17 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de l'Ingénieur en chef de la navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voies de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'endiguement des deux passages désignés ci-dessus et pour la construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque.

Le cautionnement est fixé à 740 fr. pour le premier lot, à 590 fr. pour le second, et à 260 fr. pour le troisième.

Chaque lot fera l'objet d'une adjudication particulière et sera soumissionné séparément.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (*Bureau des Travaux publics*), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

On lit dans le *Moniteur :*

Le maréchal ministre de la guerre vient de renvoyer à l'examen des généraux commandant les divisions et subdivisions militaires toutes les demandes d'emplois dans la garde nationale mobile qui lui ont été adressées directement, soit par des personnes étrangères à l'armée soit par des officiers et sous-officiers en activité, retraités, démissionnaires ou libérés du service.

Les candidats qui sont dans l'intention de concourir pour les divers grades, et qui ne se sont pas encore mis en instance, devront donc désormais adresser leurs demandes aux généraux commandants les subdivisions militaires, chargés de les examiner et de les transmettre, par la voie hiérarchique, au ministre de la guerre avec les propositions qu'elles pourront motiver.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

Mai.

23 Grassias (Pierre), rue Impériale.
24 Malique (Marcelin), rue St-Barthélemy.
25 Guiraudet (Adeline), aux Ramonets.
25 Bédué (Naïda), rue de la Préfecture.
26 Bédué (Antoinette), à Bégous.
26 Besse (Henri), naturel, rue Mascoutou.
26 Sénac (Raymond-Antoine), rue Brives.

Décès.

26 Lescale (Joseph-Emile), 17 ans, rue de la Mairie.
26 Montagne (Bernard), ouvrier liquoriste, 42 ans, rue Impériale.
27 Bénech (Charles), 6 jours, faubourg Labarre.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 24 mai 1868.

18	versements dont 4 nouveaux	3,620 »
3	remboursements dont 0 pour solde	340 »

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucine, à Paris.

Jurisprudence

— La cour impériale de Rennes vient de consacrer les principes suivants :

« Le voyageur qui, ayant un excédant de bagages à raison duquel une taxe est due, présente, dans le but d'obtenir le transport en franchise avec son propre billet, les billets d'autres voyageurs circulant sans bagages, est passible d'une amende édictée par l'article 21 de la loi du 15 juillet 1845, à raison du simple fait de la présentation des billets et encore bien qu'il n'y ait pas eu transport gratuit effectué par la compagnie du chemin de fer, c'est-à-dire alors même qu'il n'aurait pas réussi dans ses manœuvres. »

L'ILLUSTRATION.

Bureaux : rue Richelieu, 60.

Sommaire du 23 mai 1868.

Texte : Revue politique de la semaine. — Mariage de l'infante Marie-Isabelle. — Courrier de Paris. — Expéditions d'Abyssinie (fin). — Légendes villageoises : le tisserand, le tailleur et le berger, nouvelle (suite), par André Léo. — Salon de 1868. — Tableaux reproduits par *l'Illustration*. — Funérailles de lord Brougham. — Les théâtres. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Gazette du palais. — Revue trimestrielle, par Bertall. — La mode de 1868.

Gravures : Mariage de l'infante Marie-Isabelle d'Espagne. — Expédition d'Abyssinie : retour des troupes anglaises. — Modes de 1868 : saison du printemps. — Saison de 1868 (4 gravures). — Funérailles de lord Brougham, à Cannes. — Revues trimestrielle (21 gravures). — Les démolitions à Paris : Aspect de l'entrée de la rue de la Paix. — Echecs. — Rébus.

Faits Divers

Ainsi que nous l'avons annoncé depuis le 16 de ce mois, les compagnies d'Orléans et du Midi ont organisé des voyages circulaires *à prix réduits* dans le centre de la France et dans les Pyrénées qui dureront jusqu'au premier octobre prochain.

La durée de ces voyages est de *trente jours :* le prix en 1re classe et de 200 fr. et de 150 francs en 2e classe. On a droit au transport gratuit de 30 kil. de bagages par voyageur :

Voici l'itinéraire qu'on peut suivre dans l'ordre indiqué ci-dessous ou en sens inverse :

Paris à Bordeaux . — Bordeaux à Arcachon. — Arcachon à Biarritz. — Biarritz à Pau. — Pau à Lourdes. — Lourdes à Tarbes — Tarbes à Bagnères-de-Bigorre. — Bagnères-de-Bigorre à Tarbes. — Tarbes à Montréjeau. — Montréjeau à Toulouse. — Toulouse à Foix Foix à Toulouse. — Toulouse à Port-Vendres. — Port - Vendres à Cette. — Cette à Toulouse, — Toulouse à Albi. — Albi à Rodez. — Rodez à Périgueux. — Périgueux à Limoges. — Limoges à Paris.

Les voyageurs peuvent s'arrêter aux gares intermédiaires, situées entre les points indiqués à l'itinéraire, à la condition de déposer, pendant le temps de leur séjour, leurs billets à la gare, à laquelle ils s'arrêtent.

M. Gustave Lafargue annonce dans *l'Evénement illustré*, l'apparition prochaine à Paris d'un violoniste phénomène sans bras.

Cet artiste, comme on n'en a jamais vu, est né, dit-il, sans bras ; il va commencer une série de concerts à Berlin, — il joue du violon avec ses pieds.

Voici comment il s'y prend : — il est assis et l'instrument se trouve sur un petit banc devant lui ; avec les deux premiers doigts du pied gauche il tient l'archet, et avec les doigts du pied droit il touche les cordes.

Il a donné un concert à Leipzig, dans lequel il a joué une andante de Bériot et une romance de Meyerbeer.

Cet artiste extraordinaire est le fils d'un pauvre maître d'école d'un village prussien. Il n'a que dix-neuf ans.

Il se prépare une révolution considérable dans la typographie.

Un américain, arrivé depuis plusieurs jours en France, va prendre un brevet pour un mode d'impression en caractère *lumineux*. Le phosphore est la base de cette découverte, sur laquelle on nous promet de très curieux détails.

Si l'application en devient usuelle, comme tout porte à le croire, ceux qui liront beaucoup la nuit réaliseront une économie notable d'éclairage. Plus de lumière, et partant plus d'incendie. Aussitôt la bougie soufflée et le livre ouvert, le texte se détachera lumineux sur les ténèbres ambiantes.

— Un monstre marin. — On mande de Naples au *Diritto :*

Quelques pêcheurs de l'île d'Ischia, dans la direction de Fontana, prétendent avoir aperçu, par une mer houleuse, un poisson d'un volume énorme et d'une forme tout à fait différente de celle des cétacés connus.

Au début de la tempête, les pêcheurs croient avoir entendu, se mêlant au bruit du vent, un mugissement semblable à celui du lion affamé, mais ils avaient fini par penser que c'était le vent seul qui soufflait avec une très grande violence ; ils cherchaient à se rapprocher de la côte : quelle fut leur surprise et leur crainte à la fois, lorsque, se retournant, ils aperçurent à quelque distance de leur barque, une masse d'une couleur foncée et informe qui se rapprochait de plus en plus avec une extrême rapidité. Le monstre pouvait avoir une longueur de 6 mètres et il avait plus de deux mètres de circonférence : on eût dit un énorme serpent, si sa tête, très grosse, n'avait pas complètement rappelé la tête de l'orang-outan.

Il avait deux espèces de bras terminés par une membrane qui s'ouvrait ou se fermait à volonté, suivant que le monstre voulait ou non se soutenir à fleur d'eau. La queue bifurquait. Elle se terminait par une membrane semblable à celle des deux bras. La bouche était très grande et garnie de dents d'une blancheur remarquable et d'une longueur démesurée, surtout les dents canines qui n'étaient pas plus courtes (quoique plus fines), qu'une dent d'éléphant. La tête et la moitié supérieure du corps étaient velues et recouvertes de poils d'un gris foncé. Les lèvres supérieures étaient ornées de deux énormes moustaches semblables à celles du lion. Deux yeux grands et très noirs et deux oreilles couchées le long de la tête complétaient la hideuse figure du monstre marin.

Il suivit la barque jusqu'à peu de distance de la côte, poussant toujours d'horribles mugissements comme s'il appelait sa proie.

Les conjectures abondent sur ce monstre que l'on ne reverra peut-être jamais ! Si encore il avait pu être photographié !

(*Movimento du 21 mai*).

Le ballon captif. — Dimanche ont commencé à l'Hippodrome les ascensions populaires à *cinque francs*. — Voici quelques chiffres exacts sur cette mémorable journée.

Le ballon a été enlevé 1287 fois à *seize personnes*... par chaque ascension, cela fait un total de 20,592 voyageurs qui ont déposé entre les mains d'Armand, directeur, 102,960 francs.

Une seule erreur a été commise dans la recette, par le fait d'une dame qui n'avait pas déclaré l'état intéressant dans lequel elle se trouvait en montant en ballon et qui a mis au monde un jeune citoyen pendant l'ascension Armand qui y avait droit, n'a pas réclamé la demi-place.

De tels traits n'ont pas besoin de commentaires, mais comment taire de tels traits ?

LES TROIS OUVRAGES DU DOCTEUR JOZAN

A l'usage des gens du monde :

1° *Traité des maladies des voies urinaires de l'homme*, 12e édition, 1,000 pages, 304 figures anatomiques.

2° *Traité d'épuisement prématuré*, 4e édition, 650 pages.

3° *Traité des maladies des femmes*, 1 volume, 800 pages, 203 figures anatomiques.

Chaque ouvrage, prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. — L'auteur, docteur Josan, 182, rue de Rivoli, et Aniéré, éditeur, 4, rue Dupuytren, à Paris.

— Le journal de l'agriculture, *de la ferme et des maisons de campagne, de l'Horticulture, de l'économie rurale et des intérêts de la propriété*, fondé et dirigé par J. A. Barral, est le plus complet de tous les journaux agricoles. — *Prix d'abonnement : un an, 25 f. ; six moix, 13 fr. ; trois mois, 7 fr.*

Le Bulletin hebdomadaire de l'agriculture, fondé et dirigé par J. A. Barral est le meilleur marché des journaux agricoles. — Prix d'abonnement : un an 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. 50 c.

Le Journal et le Bulletin hebdomadaire de l'agriculture (76 numéros par an), pris ensemble coûtent 30 *fr. pour un an, 16 fr. pour six mois, et 8 fr. pour trois mois.* — Adresser les demandes à *M. A. Sagnier, gérant, rue de Fleurus, 9, Paris.*

Annonces Judicaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Par jugement du tribunal de commerce de l'arrondissement de Figeac, en date du 22 mai 1868, Louis Labrune, coiffeur et marchand d'articles de mercerie et autres, demeurant à St-Céré, a été déclaré en état de faillite.

(Extrait de l'*Echo du Quercy* du 25 mai).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés.

SERVICE

DE CAHORS Départ de Cahors : 11 h. du soir.

A ASSIER. Départ d'Assier : 1 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

SIROP de Sève de Pin Maritime de Lagasse Pharmacien à Bordeaux

Il possède toutes les propriétés balsamiques et résineuses du Pin maritime, et s'emploie avec succès dans les *maladies de poitrine, rhumes, bronchites, catarrhes, asthmes, grippe, coqueluches* et les *affections des voies urinaires*. 3 fr. le flacon. Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

Avis à MM. les Entrepreneurs des Chemins de Fer.

A VENDRE

Bois de Chêne, 1re qualité; Madriers et grosses pièces de charpente équarries à vive arête.

Les Bois sont déposés à Courbenac, près Puy-l'Evêque.

S'adresser pour traiter, à M. Doranjou, Entrepreneur à Rodez, ou à M. Delord, à Puy-l'Evêque.

On demande un agent dans chaque ville pour la Vente d'un *objet de première utilité*. Il pourra se faire 3,000 fr. par an dans ses moments de loisir. S'ad. franco au Directeur de *l'Alliance* à Chaux-de-Fonds (Suisse) et joindre 30 fr. pour la réponse *franco*.

POSTE AUX CHEVAUX

M. **ANDRAL**, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures ont remises à neuf.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

Le propriétaire-gérant : A. Laytou